



# CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : [secretariat@cfecgc-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-orange.org)

Réf. : PS/03/03/2025-03-24

Lettre simple

**ORANGE SA**

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de **Madame Christel Heydemann**  
Directrice Générale

Paris, le 24 mars 2025

**Objet : application déloyale des règles de PVM**

Madame la Directrice Générale,

La Part Variable Managériale (PVM) permet de reconnaître et de valoriser la performance des collaborateurs en établissant un lien entre la réalisation de leurs objectifs et leur rémunération. Elle rémunère la performance individuelle et collective. Elle concerne les personnels cadres à l'exception des vendeurs et managers de vendeurs. Elle est calculée en pourcentage du salaire perçu.

Les notifications de part variable managériale sont envoyées depuis quelques jours. Elles suscitent une forte crispation et une tension avec les managers, bien en peine de justifier les faibles niveaux de rémunération. **En effet, les salariés constatent des PVM payées à 85% pour des objectifs atteints à 100%, voire plus.**

De nombreux personnels nous sollicitent pour comprendre les raisons et les éléments qui auraient pu leur permettre une PVM à 100% voire à 115%, montants a priori inatteignables.

Les personnels sont stupéfaits que la DRH ait lié les parts variables aux (mauvais) résultats au sondage Voice-up ! **Les collaborateurs ne peuvent en rien être tenus responsables d'un sondage sur leur avis sur les conditions de travail, si ce n'est à vouloir en biaiser le résultat.**

**Or, vous avez annoncé l'atteinte des objectifs de votre part variable et de l'attribution des 25 millions d'euros d'actions gratuites pour les cadres dirigeants à plus de 100%... et donc leur versement à 100%.** Cela ne manque pas de nous interpeller.

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès des directions sur les règles d'attributions des PVM consultables sur l'intranet RH (Anoo), afin qu'elles soient corrigées en adéquation avec les résultats qui vous permettent d'atteindre les 100% d'objectifs.

Nous avons alerté la DRH lors de la négociation NAO sur la problématique des PVM.

Au nom de la mise en paiement effective de la PVM, la DRH a écarté d'un revers de la main le sujet.

**Nous vous demandons donc l'ouverture d'une négociation sur les règles d'attribution des PVM pour qu'elles deviennent réglementaires, moins soumises à la partialité ou à des règles de restriction budgétaire.**

Un bilan sur les trois dernières années s'impose. Il nous permettra de définir de nouvelles règles faisant cesser cette déloyauté.

**Les personnels sont impactés au-delà du simple manque à gagner. Leur défiance vis-à-vis de la Direction est massive.** Il est plus que temps de redonner confiance et fierté en rendant les règles d'attribution transparentes et de mettre en place un meilleur partage de la valeur au sein de notre entreprise.

En vous remerciant de votre attention, dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.



Christophe Monnier  
Secrétaire National Rémunération



Patrice Seurin  
Délégué Syndical Central